

Résumé des dernières séances du conseil

- Autorisation des dépenses incompressibles pour l'année 2015 pour la Municipalité de Kiamika, au montant total de 1 378 268\$, et pour le Comité touristique de Kiamika, au montant total de 70 298\$.
- Octroi du contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage public à Contrôle-Tech RS;
- Octroi d'un contrat pour des services juridiques à la firme Caza Marceau Soucy Boudreau + (400\$, plus les taxes);
- Octroi d'un contrat à Louise Gilbert et Jocelyne Lavoie pour la réalisation d'une fresque dans le corridor du bureau municipal (1 200\$);
- Octroi d'un contrat pour des services professionnels en droit municipal (perception des taxes) pour l'année 2015 à M^e Roger Rancourt, avocat;
- Achat d'un défibrillateur pour la salle municipale (1 292.58\$, plus les taxes);
- Octroi d'un contrat pour l'isolation du solage de la cabane de la patinoire, du solage et de l'entretoit du bureau municipal et du recouvrement à Isolation Mont-Laurier inc. (21 288.75\$, plus les taxes);
- Demande à la Sûreté du Québec pour l'obtention d'une patrouille nautique au lac François au cours de l'été 2015;
- Mandat à N. Sigouin Infra-conseils - étude de faisabilité pour l'exploitation d'une sablière sur le chemin du lac Kar-Ha-Kon (13 250\$, plus les taxes);
- Embauche de deux pompiers auxiliaires à la caserne de Kiamika, soit Roxanne Bélisle et Christopher Bondu;
- Acceptation de l'adhésion de la Municipalité de Grand-Remous à la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle;
- Appui à la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles-renonciation aux subventions provenant du ministère des Transports du Québec et du député provincial Monsieur Sylvain Pagé;

- Adoption du règlement R-17-2002-10 modifiant le règlement numéro 17-2002 relatif au zonage. Ce règlement modificateur a pour objet de créer la zone « FR-02-01 » à même la zone « FR-02 », d'interdire l'installation de roulottes hors des terrains de camping et de prévoir des règles d'exception pour l'installation de roulottes hors des terrains de camping dans la zone « FR-02-01 » et prévoir des dispositions relatives au couvert forestier pour la zone « FR-02-01 ».

Par ce règlement, certaines limites de zones, au plan de zonage apparaissant à l'annexe 1 ont été ajustées et limitées à certaines lignes énumérées précédemment qui différaient suite à la rénovation cadastrale sans que son contenu ne soit modifié.;

- Appui à la Société canadienne du cancer pour décréter avril, mois de la jonquille;

Déjeuner du maire

Le maire, Christian Lacroix, ainsi que toute son équipe, a l'honneur de vous inviter à la deuxième édition du déjeuner du maire au profit du réaménagement des installations sportives de Kiamika!

Le déjeuner se tiendra le dimanche 22 février prochain, de 9h à 13h, à la salle municipale de Kiamika, 4, chemin Valiquette.

Les coûts pour le déjeuner sont les suivants:

0-5 ans : gratuit

6 à 11 ans: 5\$

12 ans et plus: 10\$

Vous pouvez vous procurer des billets auprès des membres du conseil et au bureau municipal.

Nous espérons que vous répondrez en grand nombre à cette invitation!

Prochaine séance ordinaire du conseil municipal

lundi, le 9 mars 2015, à 20 h 00
Salle du conseil
3, chemin Valiquette

Transport adapté 2015

Encore cette année, la subvention permettant aux personnes handicapées d'obtenir un soutien financier pour le transport adapté est reconduite. Étant dans l'impossibilité de signer un contrat de service avec un transporteur autorisé, la Municipalité de Kiamika a préconisé l'approche de la tarification par déplacement. Si cette subvention vous intéresse, vous pouvez contacter le bureau municipal qui verra à vous fournir les informations et les documents nécessaires afin de remplir le formulaire de demande de subvention.

Subvention à la Mèreveille- couches lavables

Considérant les avantages et les bienfaits sur l'environnement, la Municipalité de Kiamika a reconduit son programme d'aide à la Mèreveille concernant l'utilisation des couches lavables. La Mèreveille verra à la gestion du remboursement pour l'achat de couches lavables auprès des familles Kiamikoises de la façon suivante : un remboursement de 50% des frais pour l'achat de couches lavables, et ce, jusqu'à un montant maximum annuel de 100\$ par bébé, sur production d'une preuve d'achat. Une preuve de naissance de l'enfant est exigée ainsi qu'une preuve de résidence. Une enveloppe budgétaire de 500\$ est allouée pour ce projet.

Si vous désirez bénéficier de cette subvention, nous vous demandons de bien vouloir communiquer avec La Mèreveille au 819 623-3009.

Bottin téléphonique de la Municipalité de Kiamika

Notre numéro de téléphone est le 819 585-3225. Voici les différents numéros de postes pour nous rejoindre:

- Josée Lacasse, directrice générale: 8221
- Michel Villeneuve, inspecteur municipal, plaintes pour chemins: 8222
- Gilles Dion, inspecteur en bâtiments et en environnement: 8223
- Bibliothèque: 8224
- Annie Meilleur, directrice générale adjointe: 8229
- Taxation, évaluation, comptabilité: 8229
- Camping Pimodan: 8229
- Christian Lacroix, maire: 8231



Invitation spéciale aux jeunes de la municipalité

Le comité des loisirs de Kiamika a le plaisir d'inviter les jeunes de la municipalité à un bingo spécial pour la semaine de relâche!

Le lundi 2 mars prochain, à partir de 13 h00, se tiendra un bingo cadeau gratuit pour les jeunes! Une façon originale de s'amuser durant les vacances! Les enfants de 8 ans et moins devront être accompagnés d'un adulte. Des breuvages et des collations seront disponibles sur place. N'oubliez pas également le prochain bingo régulier, le vendredi 13 mars 2015!

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Jeannine au 819 585-9597 ou Aline au 819 585-3741.

Au plaisir de vous voir en grand nombre!



Salon des aînés en action
de la MRC d'Antoine-Labelle

Prix en pré-vente 10\$
Prix à la porte 12\$

Du transport est organisé (informez-vous!!)

À inscrire à vos agendas

Le 23 avril 2015
à l'Espace Théâtre de Mont-Laurier

C'est un rendez-vous!

Vous pouvez vous procurer des billets au Centre d'action bénévole Léonia-Bélanger à compter du 1er mars 2015.

Au programme : Récitques, conférences et autres invités. Une présentation de la Table des Aînés d'Antoine-Labelle.

DU 5 FÉVRIER AU 15 MARS 2015

SONDAGE 2015

POUR LES USAGERS DES SENTIERS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET DES PLANS D'EAU

TIRAGE*

UN CASQUE DE MOTONEIGE OU DE QUAD



POUR PARTICIPER : sq.gouv.qc.ca

* Ce tirage est réservé uniquement aux résidents de Québec, âgés de 18 ans et plus, intervenant le 15 février ou le 16 mars 2015. Les tickets sont en vente au sein de la MRC d'Antoine-Labelle, ainsi qu'à la Société de Québec, ainsi qu'à la Fédération des clubs de motoneige et de quad. La date limite pour retourner le jeu est le 31 mars 2015 à 17h. Les noms des gagnants seront publiés publiquement sur les sites Internet des partenaires du concours. Les employés de la Société de Québec peuvent participer au sondage, mais ne sont pas admissibles au tirage. Les gagnants sont offerts gratuitement par la Fédération des clubs de motoneige et de quad et la Fédération québécoise des clubs de quad. Pour toute question liée au sondage, veuillez remplir le formulaire. Commentaires et suggestions dans l'onglet Pour nous parler sur le site Internet de la Société de Québec.